

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2023 DE LA LICENCE  
MENTION infocom

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et D612-1-13,
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu la proposition de Monsieur Laurent Ripart, directeur de l'UFR.

ARRÊTE n° 2023-162

**Article 1 : Composition**

Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**

**Mention** : information communication

**Parcours** :

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Madame/Monsieur Carole Brandon, responsable de la licence mention information communication	MCF 18
➤ Monsieur Eliott Ruty, responsable L2	Enseignant contractuel
➤ Monsieur Marc Veyrat	MCF

**Article 2 : Publicité**

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

**Article 3 : Exécution**

La directrice générale des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 23 mars 2023

Pour le Président et par délégation  
le Vice-président formation

Philippe Galez

Jean-François DREUILLE